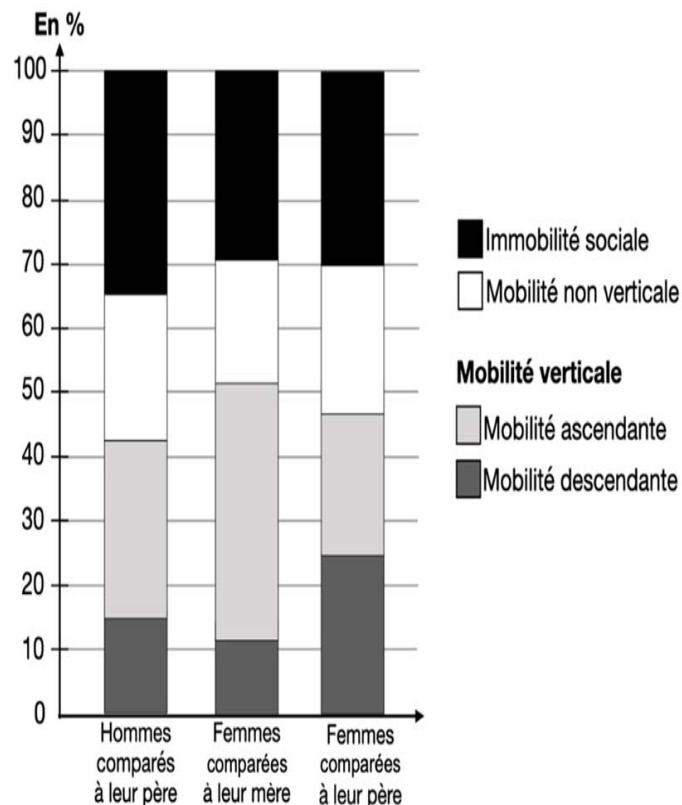


TP- EC2- semaine 9 – Mobilité sociale :

Partie 2 - Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Décomposition de la mobilité sociale observée en 2015
des hommes et des femmes en France.
(En %)



Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Source : INSEE, *Portrait social*, 2019.

Q.1. À l'aide des données du document, **comparez la mobilité verticale des hommes et des femmes par rapport à leur père.**

*

§.1. : En 2019, l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) publiait une étude concernant la mobilité sociale observée en 2015 des hommes et des femmes en France.

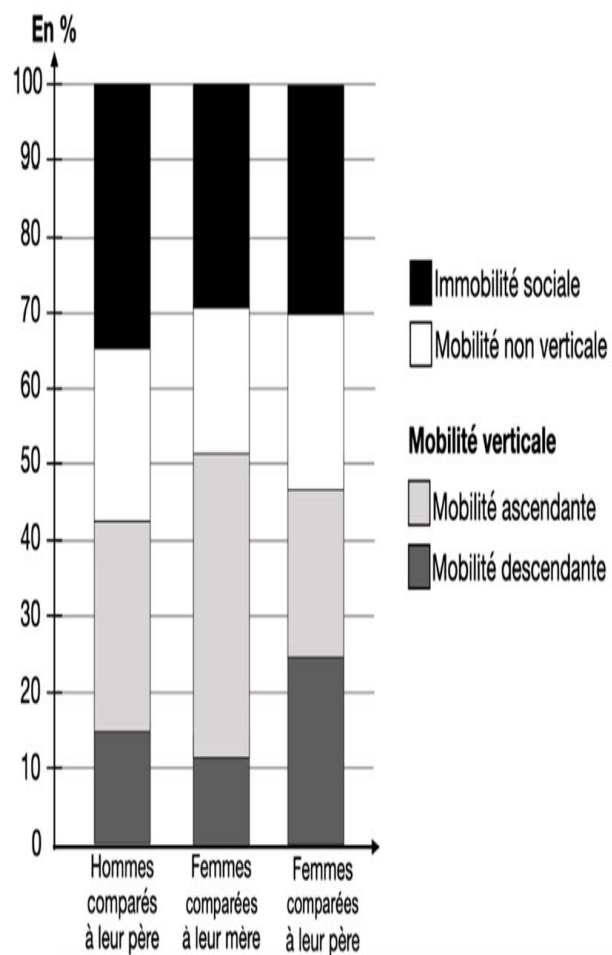
§.2. : Pour cela l'INSEE s'appuie sur des proportions qui vont indiquer dans un diagramme en bâtons l'importance relative, donc en %, des différentes formes de mobilité concernant les hommes et les femmes par rapport à leur père (hommes ou femmes) ou à leur mère (femmes uniquement).

§.3. : Si on compare la mobilité verticale des hommes et des femmes par rapport au père on peut faire ressortir des similitudes et des différences.

Ainsi, dans les deux cas, la **mobilité verticale** est inférieure à des formes de reproduction sociale qui dépasse 50 % (immobilité ou horizontale donc non-verticale). Les hommes comme les femmes ont une mobilité ascendante et descendante vis-à-vis de leur père mais pas dans les mêmes proportions. En effet pour les femmes c'est la mobilité descendante qui domine (24 % contre 22% environ pour la mobilité ascendante) tandis que les hommes ont davantage une mobilité ascendante que descendante vis-à-vis de leur père (15 % contre 27 % soit un écart de 12 points)

§.4. C'est déjà une spécificité importante de voir que les hommes « bénéficient » d'une plus grande « possibilité » à occuper un poste plus souvent supérieur à celui de leur père que ne le « peuvent » les femmes. Mais qu'en est-il si l'on ne retient que la mobilité des femmes par rapport à leur mère pour la comparer à celle des hommes par rapport à leur père ?

Décomposition de la mobilité sociale observée en 2015
des hommes et des femmes en France
(En %)



Champ : France métropolitaine, femmes et hommes français actifs occupés ou anciens actifs occupés, âgés de 35 à 59 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête.

Source : INSEE, *Portrait social*, 2019.

Q.2. À l'aide du document *et* de vos connaissances, montrez **quelles sont les spécificités** de la **mobilité sociale** des hommes et des femmes (par rapport à leurs pères et à leurs mères).

**

Si la **structure sociale** est un **espace genré** alors il peut être tentant de comparer la mobilité des hommes par rapport à leur père et celle des femmes par rapport à leur mère afin d'en faire ressortir **les spécificités**.

On notera tout d'abord que les femmes ont connu une **moindre immobilité** que les hommes. La reproduction sociale est importante pour les deux sexes, elle atteint **35 %** pour les hommes vis-à-vis de leur père mais **seulement 30 %** des femmes de 35 à 59 ans vont occuper la même position sociale que leur mère. **La féminisation relative de la population active** a forcément conduit à un **effet de structure** important amenant les femmes à occuper **une plus grande diversité** de fonction professionnelle que leur mère. En effet l'essentiel des emplois créés à partir des années 60 sont **spécifiquement** des emplois occupés par les femmes. Ces dernières ont profité de la transformation de ces emplois plutôt plus qualifiés du fait de la **croissance et du développement** (montée d'emplois tertiaire dans les **secteurs de la santé ou de l'éducation** donc dans les **PCS 3 et 4**). Ainsi **la mobilité ascendante est nettement plus marquée pour les femmes** que pour les hommes. L'écart est de **13 points** puisque **40 %** des femmes ont une position plus élevée que leur mère dans la structure sociale actuelle **pour seulement 27 %** des hommes qui se situent au-dessus de la position sociale de leur père. Une partie du plafond de verre s'est donc brisé et **le processus d'individuation a contribué en partie à contrer les logiques discriminantes** dans les rapports de genre au sein de la structure sociale et professionnelle. Le corolaire de cette tendance, qui est une autre **spécificité** de la mobilité des femmes, est aussi une **moindre mobilité descendante** qui n'est que de **11 %** pour les femmes vis-à-vis de leur mère et de **15 %** pour les hommes vis-à-vis du père.

On observe donc un bouleversement du statut des femmes dans la structure professionnelle avec un rôle élargi au sein du tissu productif. Une société démocratique doit assurer un processus d'égalisation des chances sociales où le genre ne doit pas être un (dés)avantage quant à l'accès aux ressources sociales valorisées (travail, revenu, autonomie...)